

Paris, le 21 décembre 2012

***Bonne et heureuse année 2013...***

**Cher(e)s ami(e)s,**

Encore merci à toutes celles et à tous ceux qui nous sont restés fidèles et à celles et à ceux qui nous ont rejoints tout au long de cette année 2012.

Au cours de sa cinquième année d'existence, la FASSE, Fédération des associations ASSOLIDAIRE départementales, a encore été à la pointe du combat pour la défense des intérêts des Anciennes et des Anciens des Industries Electriques et Gazières, tant au niveau individuel que collectif. Un thème particulièrement récurrent a fait l'objet de notre plus grande vigilance : la défense de notre pouvoir d'achat, en régression constante depuis 2005 et, notamment, depuis l'application de la Loi de décembre 2008 venant en conclusion de réformes successives, engagées sous le prétexte fallacieux de la « crise », conjuguée à toutes les situations de pression sur le pouvoir d'achat en général. Vous pouvez suivre l'évolution de nos pensions sur votre site Internet, désormais très souvent consulté, à l'adresse suivante <http://www.assolidaire.org>. Vous y trouverez avec intérêt votre « Trait d'Union » trimestriel, mais aussi toutes les actions que nous avons menées activement pour votre défense.

Si notre action prudhommale, engagée, dès 2009, contre EDF et GDFSUEZ, a connu un net ralentissement en 2012, cela a été dû à la superposition de deux facteurs importants : le désistement de l'avocat de l'UD FO75 et son remplacement par un nouvel avocat pour assurer la défense de nos dossiers, et, surtout, le renvoi, loin dans le temps, des suites juridiques aux jugements prudhommaux de 2011. Je vous rappelle, néanmoins, que nous avons bien été reconnus, dans les jugements prononcés lors des différentes audiences prudhommales, comme des « salariés en inactivité » et non plus comme simples « retraités ». C'est une avancée considérable en matière juridique, à inscrire au crédit d'ASSOLIDAIRE, et nous ne manquerons pas de l'exploiter pour les affaires en cours, puisque un certain nombre d'entre vous a décidé de poursuivre en Appel ou auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS), là où le Conseil des Prudhommes s'est déclaré « incompétent ».

Nous avons concentré une grande partie de nos efforts, au cours de l'année 2012, pour tenter d'enrayer la démarche initiée par notre caisse de retraite, la CNIEG, en accord avec les représentants des employeurs et certaines organisations syndicales, vers la mensualisation de nos pensions et l'enregistrement d'un nouveau rabetage de notre pouvoir d'achat. Ne vous laissez pas aller à l'appel des sirènes de tous les relais de la « crise » qui vont tenter de vous convaincre de tout l'intérêt de cette démarche. Le passage en force vers la mensualisation a été entériné par un projet de décret gouvernemental, dans une étonnante interprétation de la Loi, en dehors de toute majorité syndicale au Conseil d'Administration de septembre 2012 et, surtout, de toute concertation avec les principaux intéressés : les « salariés en inactivité » ! Nous vous proposerons, début 2013, un projet de demande de recours gracieux que chacun d'entre vous pourra adresser au premier Ministre, le décret devant être signé au cours du premier trimestre pour une mise en application de la mensualisation, voulue par la CNIEG, au 1<sup>er</sup> avril prochain.

Aussi, nous avons besoin de vous, pour renforcer notre voix et celle de toutes les Anciennes et de tous les Anciens des IEG. En effet, alors que se creuse, chaque jour davantage, le fossé entre les actifs et les salariés en inactivité et que les syndicats sont de plus en plus écartelés pour la défense de ces deux catégories, ASSOLIDAIRE devient la seule organisation structurée, libre et indépendante, capable de rassembler toutes les différences en vue de défendre les intérêts de l'ensemble des pensionné(e)s. Notre ambition : rassembler tous les pensionné(e)s des IEG pour devenir une grande association, à l'image des associations de retraités de la Fonction Publique, par exemple.

Je compte donc sur vous toutes et sur vous tous pour nous rejoindre dans les instances dirigeantes des associations départementales et nationales. Votre Fédération est là pour vous aider à la création des associations départementales : n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions œuvrer ensemble.

Je compte également sur vous pour « essaimer », auprès de toutes celles et de tous ceux potentiellement susceptibles de partager notre combat. Vous pouvez à cet effet, utiliser la plaquette de présentation de votre association, validée en juin 2008, par le Conseil d'Administration de votre Fédération. Elle est à votre disposition sur votre site ASSOLIDAIRE.

Je vous donne rendez-vous, sans faute, à notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le **vendredi 15 février 2013** (15h à 19h), dans la salle de réunion de la Maison des Associations du 8<sup>ème</sup> arrondissement, 23, rue Vernet, Paris 8<sup>ème</sup>. Après la poursuite du démantèlement de notre statut des IEG, depuis 2005, d'autres combats nous attendent en 2013 : respect de l'indexation des pensions sur l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), CAMIEG/MUTIEG, activités sociales, veille sur les avantages en nature, étude de la mise en place de leviers d'action... : alors ne manquez pas ce rendez-vous où votre Conseil d'Administration sera heureux de vous accueillir.

En attendant et malgré la crise systémique que l'on nous impose pour mieux effacer tous nos acquis sociaux, **je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous prie d'accepter mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2013, vœux que vous voudrez bien partager avec vos familles et toutes celles et tous ceux qui vous sont proches.**

A très bientôt donc. « Vienne demain plus beau qu'hier »...!

*Avec toutes mes amitiés les plus sincères. Assolidairement vôtre...*

**Le Président de la Fédération  
Michel Baur**